

Type	Identifiant :
Rapport	Auteur : Pierre Polifroni

Liste de diffusion	Date de diffusion	Mode de diffusion	Coordonnées
	07/01/2016	mail	

Relevé de décisions

Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu - partie Ascu du 06 janvier 2016

Ordre du jour : bilan de l'animation 2015 du Docob Massif du Cintu – partie Ascu.

Présents : voir fiche de présence ci-jointe.

➤ *Introduction :*

Rappels des principales caractéristiques du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu, partie Ascu.

Présentation des fiches action retenues dans le cadre de l'animation du Docob pour l'année 2015 et détail des actions réalisées :

- Fiches actions n° 2 à 5 : gestion des populations de mouflons de Corse
- Fiches action n° 6 à 7 : gestion des populations de truites corses
- Fiche action n° 9 : aménagement du site à chiroptère du pont de Ruggia
- Fiche action n° 10 : adéquation entre le Docob et les autres documents de gestion de la vallée d'Ascu
- Fiche action n° 13 : gestion des pistes forestières
- Fiche action n° 21 : création d'aires protégées

➤ *Décisions Générales :*

- Fiches actions relatives au mouflon de Corse :

Il a été décidé de poursuivre les actions engagées. De plus, dans le cadre de la fiche action n° 2, une expérimentation de l'ensemencement de zones traitées en brûlage dirigé est à mettre en œuvre, à partir de graines d'espèces dont la liste sera arrêtée par le groupe de travail « ouverture et ensemencement » auquel participe le CBNC qui se réunit le 26/01/2016. La récolte des graines doit s'effectuer en juillet/août 2016 pour un semis à l'automne de la même année. Les modalités techniques pourront être précisées lors de la réunion sus- mentionnée.

- Fiches actions relatives aux truites corses :

Il a été décidé de poursuivre les actions engagées.

- Fiche action n° 9 : Après quelques explications et la description du projet, le COPIL donne son accord pour la mise en œuvre des travaux de mise en protection des colonies de chiroptères du pont de Ruggia, préconisés par le groupe Chiroptère.

- Fiche action n° 10 :

Pas de remarques particulières.

- Fiche action n° 13 :

Rappel de la nature des travaux : il s'agit de réhabiliter des ouvrages existants, très dégradés (gestion des pistes forestières). Le montant des travaux est relativement peu élevé. Voir pour ajouter au chiffrage l'estimation des frais de maîtrise d'œuvre et le coût éventuel d'une évaluation d'incidence Natura 2000. S'il s'agit de travaux d'entretien, il n'y a pas d'évaluation d'incidence à prévoir.

- Fiche action n° 21 :

La commune d'Ascu souhaite toujours porter le projet de réserve naturelle mais pas avant 2017. Ce projet permettra de mettre en cohérence les nombreux périmètres de protection de l'environnement du site dans un projet de territoire qui s'appuie sur la valorisation de son patrimoine naturel exceptionnel.

- Remarques d'ordre général :

La DDTM privilégiera, pour la mise en œuvre de financements, les actions concrètes de gestion visant des espèces ou des habitats.

Pour le CBNC, les fiches action concernant l'habitat à Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) et *Euphrasia genargentea* ne sont pas, en l'état actuel des connaissances, nécessaires à mettre en œuvre.

Date du prochain Copil : avant le 30 novembre 2016.